



**Syndicat
National
Unitaire
Instituteurs
Professeurs des Ecoles
Pegc**

SNUipp Dordogne

Périgueux le 5 avril 2011

Compte rendu du CDEN du 5 avril 2011

Carte scolaire : Quelques bougés, mais l'essentiel demeure ...

Cet après midi s'est tenu le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) en vue de préparer la prochaine rentrée.

Son ordre du jour comportait deux points principaux : la carte scolaire premier degré pour la rentrée 2011 et la préparation de la rentrée 2011 dans les collèges. Un autre point a été également traité : la fixation du taux de l'IRL (Indemnité Représentative du Logement) des instituteurs (trices).

La FSU a demandé à inscrire aux questions diverses la situation des EVS et a lu une déclaration liminaire (voir doc ci-après)

Carte scolaire 1er degré :

L'Inspecteur d'Académie a rappelé les différents repères qui l'ont amené à faire ses propositions de mesures de carte scolaire (cf Groupe de travail du 28/03 et CTPD du 4/04).

Les représentants de la FSU ont lu une déclaration liminaire (voir doc joint).

A l'issue de cette réunion, l'Inspecteur d'Académie a annoncé ses mesures avec **quelques bougés** par rapport au CTPD (voir doc joint):

Fermetures :

ne sont plus en mesure de carte scolaire :

- Périgueux Gour de l'Arche élém.,
- RPI 507 Bosset Ginestet Lunas

Passent de fermeture à blocage fermeture :

- RPI 622 Jumilhac - St Paul La Roche
- RPI 716 Aubas - Auriac du Périgord

Ouvertures : aucun changement par rapport au CTPD

Pour les autres demandes d'ouvertures citées dans notre compte rendu de CTPD, les mêmes réponses ont été données par l'Inspecteur d'Académie (voir à la rentrée).

Les représentants de la FSU ont émis les mêmes votes qu'en CTPD.

L'IA a souhaité créer des postes de remplaçants. Il a pour cela réservé deux postes qui seront ou non utilisés à cet effet en fonction des ajustements de rentrée.

Questions diverses :

- **EVS :** Les représentants de la FSU ont interpellé la Préfète au sujet des EVS. Ils lui ont rappelé son engagement, lors de la rencontre du 21 janvier, de réunir au mois de février la commission informelle (Préfecture, Education Nationale, Pôle Emploi et les organisations syndicales). La discussion a permis d'obtenir une date de réunion avec la préfète et l'Education Nationale le mardi 26 avril. On y traitera principalement des personnes en contrats qui ont plus de cinquante ans et peut-être de l'Aide administrative car des moyens ont été débloqués spécifiquement pour cela (pour l'heure la Préfète dit n'avoir en core rien reçu du ministère de l'emploi).
- **IRL :** il a été proposé aux communes ayant des instituteur(trice)s en poste (12 actuellement) de fixer le taux annuel de l'IRL 2010 à **2246 €** (+1.0435% par rapport à 2009) avec la majoration de 25%

Les représentants du SNUipp-FSU au CDEN :

Vincent PERDU CAT, Jean-Luc MARCHIVE, Sophie CHABRILLANGEAS, Jacques FROI-

DEFOND

A – Postes CLASSES

1 - Ouvertures :

- **provisoire reconduit en définitif**

Cénac St Julien,
Marsac sur l'Isle maternelle,
Eglise Neuve de Vergt,
Carsac Aillac,
Ste Alvère,
Nabirat-St Martial de Nabirat
St Méard de Gurçon,
St Pierre de Chignac,
Chantérac-St Vincent de Connezac,

- **provisoire reconduit en provisoire**

Grèzes-Ladornac-Chavagnac,
Mènesplet primaire,

- **provisoire 2010 - Blocage rentrée 2011**

Excideuil élémentaire

- **conditionnelle :**

2 postes de remplaçant

2 - Fermetures :

Le Lardin élém.,
Bergerac Suzanne Lacorre maternelle,
Bergerac Jean Moulin élém.,
Bergerac Alba élém.,
Belves élém.,
Le Buisson de Cadouin,
Mussidan élém. ,
Mussidan mat.,
Boulazac Joliot Curie élém.,
Thiviers élém.,
Ribérac Jules Ferry,
Razac sur l'Isle élém.,
Ribérac maternelle,
Périgueux Clos Chassaing élém.

3 – Blocages fermetures

Jumilhac-St Paul La Roche,
Aubas-Auriac,

B – Autres postes en fermetures

1 poste CPD EPS,
1 poste Mis à Disposition CDDP,
1 poste Coordinateur RRS Dordogne Nord rattaché à
Chalais (vacant cette année),
1 poste Périgueux Politique de la Ville (ouvert en
septembre 2010),
2 postes G vacants (Thiviers et Périgueux Maurice
Albe),
4 postes de décharges de PEMF

C – Postes de PEMF

Un point a été fait concernant la suppression des postes de PEMF et le réseau des maîtres formateurs PEMF.

- **Trois écoles d'application subsisteront** avec 3 maîtres formateurs (dont les directrices) dans chacune d'elles (minimum pour conserver cette appellation). Ce sont donc Périgueux Clos Chassaing maternelle et élémentaire et Boulazac Joliot Curie.
- Afin de conserver un réseau minimum et offrir aux stagiaires une diversité de terrain, **1 poste de PEMF sera conservé par circonscription.**
- **Fermetures de postes de PEMF et transformation en postes d'adjoints :**

5 postes à Clos Chassaing élém.,
1 poste à Clos Chassaing mat.,
1 poste à Boulazac Joliot Curie élém.
2 postes à Périgueux mat Rte d'Agonac,
1 poste à La Force,
1 poste à Bergerac Edmond Rostand mat.,
1 poste Bergerac Desmaison,
1 poste Belves élém.,
1 poste à St Germain et Mons,
1 poste Excideuil mat.,
2 postes Trélissac les Maurilloux,
1 poste Trélissac Marcel Fournier

- **Ouverture de postes de PEMF par transformation de poste d'adjoint :**

1 poste à Chamiers Eugène Leroy mat.

- **Maintien de postes de PEMF :**

3 postes Périgueux Clos Chassaing élémentaire (dont 1 direction appl)
3 postes Périgueux Clos Chassaing mat (dont 1 direction appl)
3 postes Boulazac Joliot Curie élém. (dont 1 dir appl)
1 poste à Saint Cyprien,
1 poste à Campagne,
1 poste à Bergerac Desmaison
1 poste à St Laurent des Vignes



FEDERATION

SYNDICALE

UNITAIRE

FSU 24

Périgueux le 5 avril 2011

Déclaration liminaire CDEN du 5 avril 2011

Premier degré

C'est dans un contexte extrêmement difficile cette année que se prépare la prochaine rentrée. C'est la conséquence de la mise en œuvre de la règle de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite entraînant 16000 suppressions d'emplois à l'Education Nationale et près de 9000 dans les écoles en 2011. Après les dizaines de milliers de suppressions de ces trois dernières années et sans doute avant celle de 2012, c'est bien un affaiblissement considérable du Service Public d'Education auquel nous assistons. Il est évident que l'objectif obsessionnel et dogmatique de la réduction des dépenses publiques a pris le pas sur toute ambition de répondre aux besoins éducatifs. Nous en payons déjà les conséquences en terme de résultats comme l'attestent divers rapports et études internationales sur notre système éducatif. Mais au delà de ces statistiques ce sont les élèves et les enseignants qui en subissent les plus lourdes contraintes : effectifs chargés, surcroît de travail pour les personnels, restructuration des services, informatisation à outrance coûteuse et souvent inadaptée et discutable sur le fond, maintien et développement de l'emploi précaire, baisse du pouvoir d'achat des salaires, quasi disparition de la formation initiale et continue, ...

Les coupes sombres dans les budgets conduisent à amputer les moyens d'enseignement sans véritable rapport avec l'évolution des effectifs. En Dordogne, dans le premier degré, ce sont 14 emplois qui doivent être rendus au ministère alors que les prévisions officielles s'établissent à -130 élèves, soit un poste d'enseignant supprimé pour 9 élèves ! On aimerait que ce principe puisse s'appliquer lorsqu'il y a des augmentations d'effectifs.

Aujourd'hui, nous allons débattre et émettre un avis sur des propositions de meures de carte scolaire pour la prochaine rentrée après avoir tenu hier un Comité Technique Paritaire à l'Inspection Académique. Ce sont 28 fermetures de postes dont 18 de classes contre 16 ouvertures qui vont faire l'objet des débats de ce conseil.

Nous l'avons dit hier en CTP et nous le répéterons encore aujourd'hui, nous ne partageons pas l'idée que les effectifs seraient trop faibles dans les écoles menacées par des fermetures de classes. Depuis de nombreuses années, nous militons pour obtenir les moyens de travailler autrement dans les écoles avec plus de maîtres que de classes afin de permettre le travail en groupes restreints pendant une partie de la journée. C'est pourquoi nous nous opposerons aux fermetures envisagées aujourd'hui. Certaines écoles ou RPI verront leurs effectifs approcher ou dépasser les 25 élèves en moyenne après fermeture. Nous estimons que cela devient lourd et préjudiciable à la prise en compte des difficultés individuelles des élèves.

Nous regrettons fortement les suppressions de postes de RASED au prétexte qu'ils sont vacants, alors que rien n'encourage à les demander d'autant plus qu'aucune formation n'est envisagée dans cette option l'an prochain.

L'accueil des tous petits en maternelle est elle aussi remise en cause puisque cette année aucun élève de moins de trois ans ne sera comptabilisé dans les secteurs qui ne sont pas en ZRR ou RRS. En quelques années nous avons assisté à une diminution de moitié de cette catégorie d'âge dans les écoles de notre département. Pourtant nous continuons de penser que ce peut être positif pour des élèves de cet âge d'être accueillis dans de bonnes conditions matérielles et d'encadrement adaptées à cet âge, toutes les études le montrent.

La fermeture de 18 postes de maîtres formateurs s'inscrit dans la logique de la récente réforme de la formation initiale des enseignants des écoles qui sont mis en responsabilité après une période extrêmement réduite de formation théorique. Le nombre restreint de professeurs d'école stagiaires l'an prochain justifierait cette décision. Pourtant, et en raison même de la modicité de la formation initiale, il aurait été plus judicieux de maintenir ces postes pour renforcer l'accompagnement et le suivi des futurs enseignants. Mais il y a là une réserve de postes, constituée par les décharges de service récupérées, qui permet d'atténuer quelque peu et sans que cela ne se voit trop, la perte des 14 emplois dans notre département. C'est un gâchis humain car ces collègues se sont investis professionnellement dans la formation et ils sont remerciés de façon brutale sans aucune compensation en particulier financière, ils perdront autour de 140 € mensuels. .../...

Enfin nous voulons évoquer la situation des EVS (Emploi Vie Scolaire), personnels en contrats aidés de droit privé dans nos écoles. Il y a peu de temps une négociation s'est ouverte au niveau de la Fonction Publique concernant les agents non titulaires. Les EVS en ont été écartés. Pourtant ils contribuent au fonctionnement du Service Public et pour la plupart d'entre eux, ils souhaitent que leur emploi soit pérennisé. Beaucoup n'ont que cette activité pour vivre. Récemment, à l'occasion d'une journée d'action intersyndicale pour dénoncer la précarité dans la Fonction Publique, nous avons rencontré Madame la Préfète. Elle s'était engagée à réunir une commission pour faire le point sur le dispositif EVS et nous apporter des réponses quant au suivi des contrats, à leurs éventuels prolongements en particulier pour les plus de cinquante ans et les travailleurs handicapés, à la formation des EVS, au rétablissement de l'aide administrative aux écoles et aux débouchés à la sortie du dispositif emploi aidé. Cette réunion qui devait se tenir en février n'a toujours pas eu lieu. Est-il normal et humain de laisser dans l'incertitude des personnes qui sont déjà dans la précarité et qui ne savent pas, à quelques jours de leur fin de contrat, si ces derniers seront renouvelés ? C'est pourquoi, nous voulons exprimer ici toute l'amertume ressentie par ces personnes et nous demandons avec insistance que des réponses et des solutions leur soient apportées rapidement.

Second Degré

Depuis cinq ans maintenant le Second Degré voit ses conditions de travail et d'enseignement se dégrader par l'effet de l'application systématique du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Dans ce jeu de massacre, la Dordogne, cette année, paiera le prix fort : sur les 46 postes que doit rendre l'académie notre département est ponctionné d'une douzaine soit largement au-delà du poids démographique qu'il représente dans l'académie. Et dans le même temps les prévisions nous annoncent 367 élèves supplémentaires.

Alors certes, si le solde des créations et suppressions est positif pour ce qui concerne les collèges, c'est que la ponction a été sévère sur les lycées : c'est la mise en place de la réforme du lycée en Seconde puis en Première à la rentrée conjuguée à celle de la voie technologique qui ont permis ces économies confirmant ainsi que c'était bien le seul objectif de cette réforme comme nous ne cessons de le dénoncer.

Quoi qu'il en soit, les moyens attribués aux collèges cette année restent encore insuffisants: preuve en est le nombre de Conseils d'administration qui ont émis un vote négatif contre des projets de répartition de moyens jugés insuffisants, preuve en est le mouvement initié cette semaine par les parents du collège La Boétie à Sarlat qui n'ont pas envoyé leurs enfants en classe hier et par les enseignants qui sont aujourd'hui en grève reconductible pour protester contre les classes surchargées et les suppressions de postes.

Cette politique est complètement déconnectée de la réalité des besoins et repose sur la volonté de réduire ou casser ce qui relève du service public. Elle se traduit par une dégradation continue des conditions de travail des personnels au détriment de l'intérêt des élèves et de leurs familles.

On gratte les fonds de tiroir et on fait appel aux artifices habituels maintenant : rehausser les seuils de doublement, affaiblir le potentiel de remplacement en diminuant encore le nombre de titulaires remplaçants, en finir avec la formation professionnelle des stagiaires qui, alors qu'ils avaient encore cette année 3 heures de décharge seront employés à temps plein (18 heures) à la rentrée 2011 et, bien sûr, le recours aux personnels précaires qui semble ne pas être en voie de se tarir puisque le ministre annonçait hier à la presse la possibilité pour les chefs d'établissement de recruter des remplaçants avec Pôle Emploi!

Les représentants FSU au CDEN du 5 avril 2011

*Jean-Luc MARCHIVE, Sophie CHABRILLANGEAS, Vincent PERDUCAT,
Jacques FROIDEFOND, Denis VERGE, Francis VALADE*



FSU 24